



# SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et Professeurs des Ecoles -Force Ouvrière**  
Maison des syndicats – 1 rue Sédillot – 67 000 STRASBOURG  
03-88-35-24-22 et 06.31.08.76.78 [snudi.fo67@orange.fr](mailto:snudi.fo67@orange.fr)

<https://snudifo67.fr>

## Déclaration CHSCTD du 12 mai 2022

Monsieur le Directeur académique  
Mesdames et Messieurs les membres du CHSCTD,

La **FNEC FP-FO** tient une nouvelle fois, à réaffirmer « son soutien et sa solidarité à l'égard de la population, des travailleurs et de leurs syndicats en Ukraine, qui sont les premières et principales victimes, comme cela est toujours le cas dans tous les conflits, comme elle affirme son soutien avec la population et les militants en Russie qui rejettent la guerre, appellent à la paix et subissent la répression. »

Notre organisation exige des moyens pour les services publics et les salaires, pas pour la guerre ! Les milliards débloqués par le gouvernement français profitent d'abord aux marchands d'armes et à leurs actionnaires, mais certainement pas aux salariés. Ce sont de nouvelles coupes budgétaires que vont connaître les hôpitaux, l'Ecole, les services publics.

La **FNEC FP-FO** a réaffirmé son indépendance « à l'occasion du dernier scrutin présidentiel comme lors de chaque élection importante en France, (...) fidèle à ses principes fondateurs, fidèle à la Charte d'Amiens, dans le respect des opinions politiques, philosophiques et religieuses de tous ses adhérents. » Pour autant, Monsieur le Directeur académique, la **FNEC FP-FO** « ne s'engagera jamais dans aucune politique d'accompagnement, de co-législation, ou même d'union nationale sous aucun prétexte, pas même la guerre. Fidèle à sa pratique réformatrice, elle privilégiera la négociation mais elle s'engagera dans l'action et la mobilisation si cela lui est imposé. »

Avec la confédération **FO**, elle combattra toute tentative de remettre en cause les 42 régimes de retraites existant et le code des pensions civiles et militaires.

A l'heure où les prix flambent, où le président annonce la retraite à 65 ans, **FO** « exprime à nouveau le refus de vivre sous un régime d'urgence permanent, et appelle au rétablissement de toutes les libertés individuelles et collectives, dont les libertés syndicales, et la réintégration de tous les salariés suspendus du fait du passe sanitaire. »

**Force Ouvrière** « réaffirme (...) sa détermination à défendre les statuts des personnels, à commencer par le Statut général des fonctionnaires, contre la contractualisation et la précarisation des emplois » et donc revendique la titularisation de tous les personnels (contractuels, AED, AESH...) qui le souhaitent et la possibilité d'être rémunéré à temps complet pour sortir de la précarité.

Avec la réforme Blanquer retardant le concours à Bac+5, le nombre de candidats va encore baisser drastiquement, au point que le ministère refuse de communiquer le nombre de candidats ! Une rentrée catastrophique se prépare dans les écoles et établissements du second degré avec une nouvelle détérioration des conditions de travail ; nous exigeons l'abandon immédiat de la mastérisation et le retour à des concours à Bac+3 afin de permettre un recrutement à la hauteur des besoins.

Nous réaffirmons notre revendication du retour aux épreuves nationales du baccalauréat en juin et l'abrogation de Parcoursup alors que la réforme Blanquer désorganise totalement le lycée et engendre un stress inédit des équipes, des parents, et des élèves.

Nous exigeons, pour tous les corps y compris les AESH, un recrutement de titulaires à hauteur des besoins, permettant aux élèves comme aux personnels de travailler enfin dans des conditions de travail acceptables. En effet, le nombre de postes non pourvus explose, les besoins augmentent sans cesse (notamment pour accueillir les élèves réfugiés), et le manque de remplaçants (1er degré et administratifs en particulier) aggrave une situation déjà délétère et détériore les conditions de travail des collègues. Faute de remplaçants, les formations pour les directeurs nouvellement nommés n'ont pas pu avoir lieu dans plusieurs circonscriptions. Une seule enseignante pour 90 élèves à l'école de la Musau, la semaine précédente, a dû tant bien que mal assurer la sécurité des élèves tout en faisant face à la colère légitime des parents d'élèves. Cet exemple relevé par la presse est loin d'être un cas isolé et témoigne malheureusement de la dégradation du service public de ce pays. L'avis numéro 6 voté lors du CHSCTD du 10 01 2022 vous alertait déjà sur ce sujet et votre réponse, que nous devons valider aujourd'hui se félicitant du recrutement de 80 enseignants contractuels (hors bilinguisme) en appui dans les écoles, est malheureusement totalement insuffisante.

Enfin, alors que le Ministère maintient le cap de l'évaluation de 20% des écoles tous les ans et qu'il a publié son guide national, la **FNEC-FP-FO** vous demande, Monsieur le Directeur académique, de nous expliquer le cadre départemental prévu à la prochaine rentrée.

Ces évaluations découlant de la loi Blanquer et articulées autour de toutes les contre-réformes du Grenelle-PPCR du ministre (accompagnement permanent des personnels, fusion des corps d'inspection, loi Rilhac, expérimentation marseillaise...) font largement écho aux propos du président Macron qui souhaite lier la rémunération aux résultats des élèves, je le cite :

*« On sait bien que dans une école on va avoir un professeur qui va changer les résultats des élèves et un autre non. On doit se donner les moyens de le mesurer. Cette transparence est bonne. Je veux la généraliser. »*

*« On va payer mieux ceux qui sont prêts à faire plus d'efforts ».*

*« J'assume plusieurs systèmes de rémunération car ils (les enseignants) ne font pas tous la même chose. »*

Cette mise en concurrence des enseignants entre eux avec une rémunération individualisée selon les résultats des élèves entrainera inexorablement des procédures d'évitement, de la part des professeurs, dans la répartition et la prise en charge des élèves à besoins particuliers au détriment encore une fois des plus fragiles.

Rappelons que ces évaluations, composées d'une auto-évaluation et d'une évaluation externe, seront co-animées par le directeur d'école et le directeur du périscolaire (avec accord du maire) et que les parents et élèves devront être partie prenante avec toutes les dérives qui peuvent en découler ! Les personnels n'acceptent pas les évaluations d'école et s'organisent pour les refuser !

Monsieur le Directeur académique, la **FNEC-FP-FO** rappelle que rien ne permet d'imposer ces évaluations d'école aux personnels car celles-ci ne figurent ni de près ni de loin dans nos obligations réglementaires de service. La **FNEC-FP-FO** appelle donc les enseignants à nous saisir et à refuser collectivement de les mettre en place.

La **FNEC-FP-FO** rappelle donc ses revendications :

- L'abandon des évaluations d'école et de toutes les contre-réformes contenues dans le Grenelle du ministre Blanquer !
- Le retrait de l'accompagnement permanent PPCR !
- L'abandon de l'expérimentation marseillaise, que le président-candidat M. Macron entend généraliser pour privatiser l'Ecole publique !
- Le recrutement immédiat et à hauteur des besoins de personnels titulaires (professeurs, médecins, infirmières, psy-EN, personnels administratifs, ...), dans les écoles, les établissements et les services
- L'augmentation immédiate de 22% de la valeur du point d'indice pour rattraper son niveau de 2000 et faire face à une partie de l'inflation.

Pour la **FNEC-FP-FO**,  
Jacques POUSSE